Politique en faveur du cinéma : la ministre de la Culture rappelle les chantiers en cours

Aurélie Filippetti a présenté le 23 octobre en Conseil des ministres une communication relative à la politique en faveur du cinéma et les nombreux chantiers en cours, auxquels le gouvernement s'attelle « avec détermination ». Ainsi, la discussion engagée par le gouvernement avec la Commission européenne, laquelle doit permettre d'infléchir le projet de nouvelle Communication cinéma et audiovisuel qui, dans sa version actuelle, conduit à remettre en cause la territorialisation des dépenses, et donc à terme, l'intérêt pour les États et les collectivités à investir dans une création et une production nationales. La concurrence étant vive au plan fiscal entre États de l'Union, il faut veiller à la compétitivité des crédits d'impôts français pour une meilleure contribution au développement de l'emploi en France. L'effort réalisé en 2013 sera poursuivi en 2014. La ministre a invité ensuite à adapter le modèle français à l'ère du numérique, ce qui implique de moderniser les outils de financement de la création, favoriser une diffusion plus rapide sur internet, élargir l'offre, en sécuriser la diffusion, et bien sûr en optimiser la répartition de la valeur. C'est dans ce cadre que les travaux et les concertations sont engagés sur la chronologie des médias, sur la refonte de la lutte contre le téléchargement illégal et sur l'élaboration d'outils nouveaux de lutte contre les sites commerciaux illégaux et la contrefaçon en ligne. L'ensemble de ces travaux aboutira à la présentation de dispositifs légaux et réglementaires nouveaux. Les débats parlementaires se tiendront en 2014.